

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 24 (1987)

Heft: 869

Artikel: Contrôle : avec la délégation des finances

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vache sacrée

■ (jd) La diffusion par la TV allemande d'un film du Suisse Roman Brodmann sur l'initiative pour la suppression de l'armée a suscité quelques vagues outre-Sarine.

Répondant à des parlementaires irrités par cette diffusion, le conseiller fédéral Koller s'est déclaré choqué qu'une chaîne de télévision publique montre une émission aussi tendancieuse sur l'armée d'un pays ami. Quelle mouche a donc piqué le nouveau chef du département militaire? Même des proches de l'administration militaire ont trouvé le ton du magistrat déplacé dans une affaire de peu d'importance. Une réaction qui n'augure rien de bon pour le débat qui va s'ouvrir au sujet de l'initiative "pour une Suisse sans armée".

Une semaine plus tard le même Arnold Koller est interpellé par l'éco-logiste appenzellois Maeder: que pense le Conseil fédéral des lettres du général Wille à sa femme, publiées récemment par la *Weltwoche*, dans lesquelles il dénonce la couardise du Conseil fédéral d'alors, incapable de se décider à prendre le parti de l'Empire allemand contre la France? De tels propos n'ont-ils pas affaibli le crédit de l'armée? Réponse prudente du gouvernement: on ne peut juger du rôle historique d'une personnalité sur la base de quelques citations.

Le poids des faits

Au cours du débat au Conseil des Etats sur la stratégie de lutte contre la pollution de l'air, le radical zougois Andreas Iten a cité une expérience menée dans son canton: des jeunes plants de hêtres et d'épicéas ont été placés dans deux serres à 990 mètres d'altitude, l'une à l'air ambiant, l'autre ventilée avec de l'air filtré. A l'automne 1986, soit après la première période de végétation, on a pu observer une croissance inférieure de 19% pour les épicéas et de 8% pour les hêtres soumis à l'air ambiant. En juin 1987, 61% des hêtres exposés à l'air ambiant étaient morts ou endommagés contre 21% seulement pour ceux qui avaient bénéficié de l'air filtré.

Béjart à Lausanne

■ (réd.) Difficile quand on chasse la vedette de n'avoir pas l'air un peu provincial. Alors que la Holding du Lausanne-Ouchy pour étudier un plan d'extension à la Vallée du Flon hésitait, après Musy-Vallotton, entre Bôfil et Botta, la municipalité, elle, courrait après Béjart et les ballets du XX^e siècle (finissant).

Mais quand, capitales européennes entre toutes, Paris et Bruxelles sont aussi rabatteurs, on est lavé du soupçon de provincialisme.

L'arrivée de Béjart à Lausanne, où se déroule déjà le concours international de la danse de haute renommée, crée sur cet art un regroupement dynamique. Paradoxalement, les Vaudois sont du type "terrien", y compris les Lausannois si l'on en juge à l'aune de leurs deux derniers syndics. Passeraient-ils, par transfiguration quasi transsexuelle, au type aérien du danseur? La métamorphose est plaisante: des sylphes et des elfes.

La question débattue est de savoir si l'"acquisition" de Béjart se fait

au détriment des créations locales. Mais il faut admettre que, notamment dans le domaine de l'opéra, les spectacles sont des acquisitions, qui se négocient sur un marché international. Béjart, à Lausanne, en est une aussi, de nature analogue.

Certes, ceux qui, artistes locaux, ont "quémandé" quelques centaines de milliers de francs peuvent trouver amer, peut-être, que la baguette magique fasse surgir les millions. Cette différence de traitement est inévitable pourtant dès qu'on entre dans le vedettariat que ce soit à la télévision ou sur un stade. Seulement la municipalité de Lausanne, pour se laver du reproche de prendre dans une caisse pour alimenter l'autre, devra augmenter encore, notamment en faveur des activités créatrices, son budget à la culture.

On ne sait si l'effet Béjart créera une dynamique culturelle, mais à coup sûr, une dynamique budgétaire. Choisir Béjart, c'est choisir une priorité qui le dépasse.

CONTROLE

Avec la délégation des finances

■ (ag) La délégation des finances des Chambres fédérales est un organe tout-puissant, composé de trois conseillers aux Etats et de trois conseillers nationaux. Elle dispose d'un pouvoir de contrôle sans limite dans le domaine financier. Elle reçoit les rapports des inspecteurs, elle se prononce en procédure urgente sur les demandes de crédit, etc.

Son rapport est riche en renseignements.

Par exemple, l'examen du bilan de la Confédération fait apparaître l'importance des sommes avancées au GRE (garantie contre les risques à l'exportation).

La limite du milliard est bientôt atteinte, les industriels qui en ont bénéficié ayant été couverts aussi bien contre certains risques monétaires que contre les défauts de paiement de leurs débiteurs.

La GRE, qui fonctionne comme une assurance et qui perçoit des cotisations auprès de ses mem-

bres, apparaît dès maintenant comme incapable de rembourser une telle somme.

Dès que la Confédération aura renoncé, partiellement, au remboursement de cette dette, il y aura eu de fait subvention de l'Etat à des entreprises dont certaines distribuent des bénéfices!

Les industriels demanderont néanmoins l'assainissement de la GRE en réclamant: "Moins d'Etat!".

Plus divertissant. L'Office fédéral du personnel s'efforce de lutter contre les promotions de dernière heure des fonctionnaires, promotions dont le but est d'assurer une retraite améliorée.

La délégation insiste sur l'importance de cette pratique. Elle écrit: "les promotions peu avant la retraite ne peuvent être accordées que dans des cas d'exception clairement motivés". La direction générale des PTT a dû faire partie des exceptions motivées!